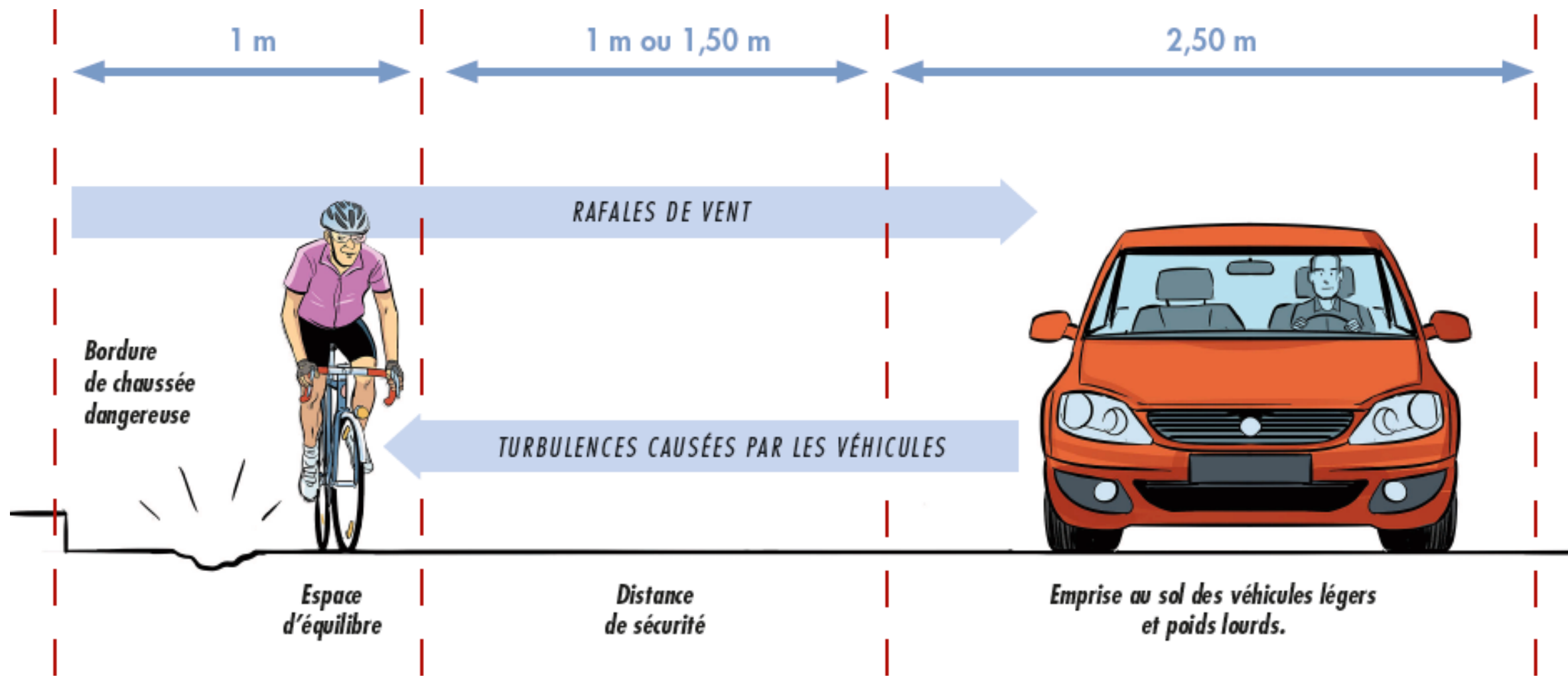


# ROULER EN SÉCURITÉ EN GROUPE

## RAPPEL

- Article R431-7 du code de la route.
- Les conducteurs de cycles à deux roues sans remorque ni side-car ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée.
- Ils doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule volant les dépasser annonce son approche.





# ROULER EN SÉCURITÉ EN GROUPE

## RAPPEL

**Ne jamais constituer de  
groupe de plus de  
20 cyclistes. \***



\*Cette disposition ne concerne pas les brevets Audax



# ROULER EN SÉCURITÉ EN GROUPE

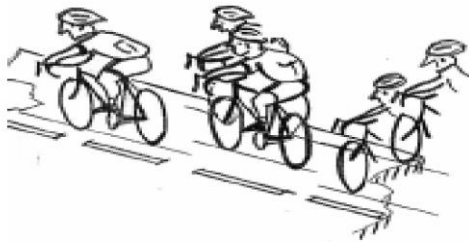


**Garder une distance constante entre les vélos,  
elle est proportionnelle à la vitesse.  
Plus vous roulez vite, plus elle s'allonge.**



# ROULER EN SÉCURITÉ EN GROUPE

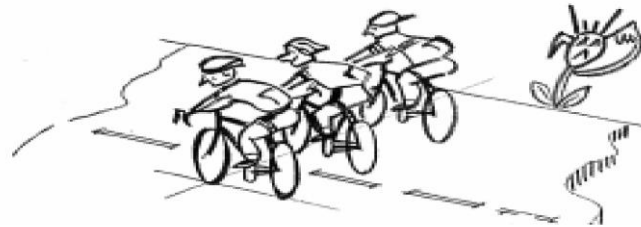
## Les mauvais comportements



**Cycliste solitaire  
intercalé =  
allongement du  
groupe**



**Engagement de la  
roue avant du  
cycliste de droite,  
cycliste de gauche  
décalé, trop proche  
de l'axe de la chaussée**



**Trois de front  
ou plus,  
totalement  
interdit par le  
code de la route**



# ROULER EN SÉCURITÉ EN GROUPE

## Les mauvais comportements



GROUPE ANARCHIQUE EMPRUNT DE LA  
VOIE DE GAUCHE



# ROULER EN SÉCURITÉ EN GROUPE

## Communication

- Rien n'empêche que la communication gestuelle soit complétée par la communication verbale.
- Le plus important est que la communication existe entre les diverses zones du groupe



# ROULER EN SÉCURITÉ EN GROUPE

## Exemples de communication

Droite  
derrière :  
un véhicule  
veut doubler  
mettez vous  
en file simple.





# ROULER EN SÉCURITÉ EN GROUPE

## Exemples de communication

Droite  
devant :  
Véhicule  
arrivant en  
sens  
inverse,  
restez bien à  
droite.



# Notre langage

Je tourne  
à gauche



virage  
à droite



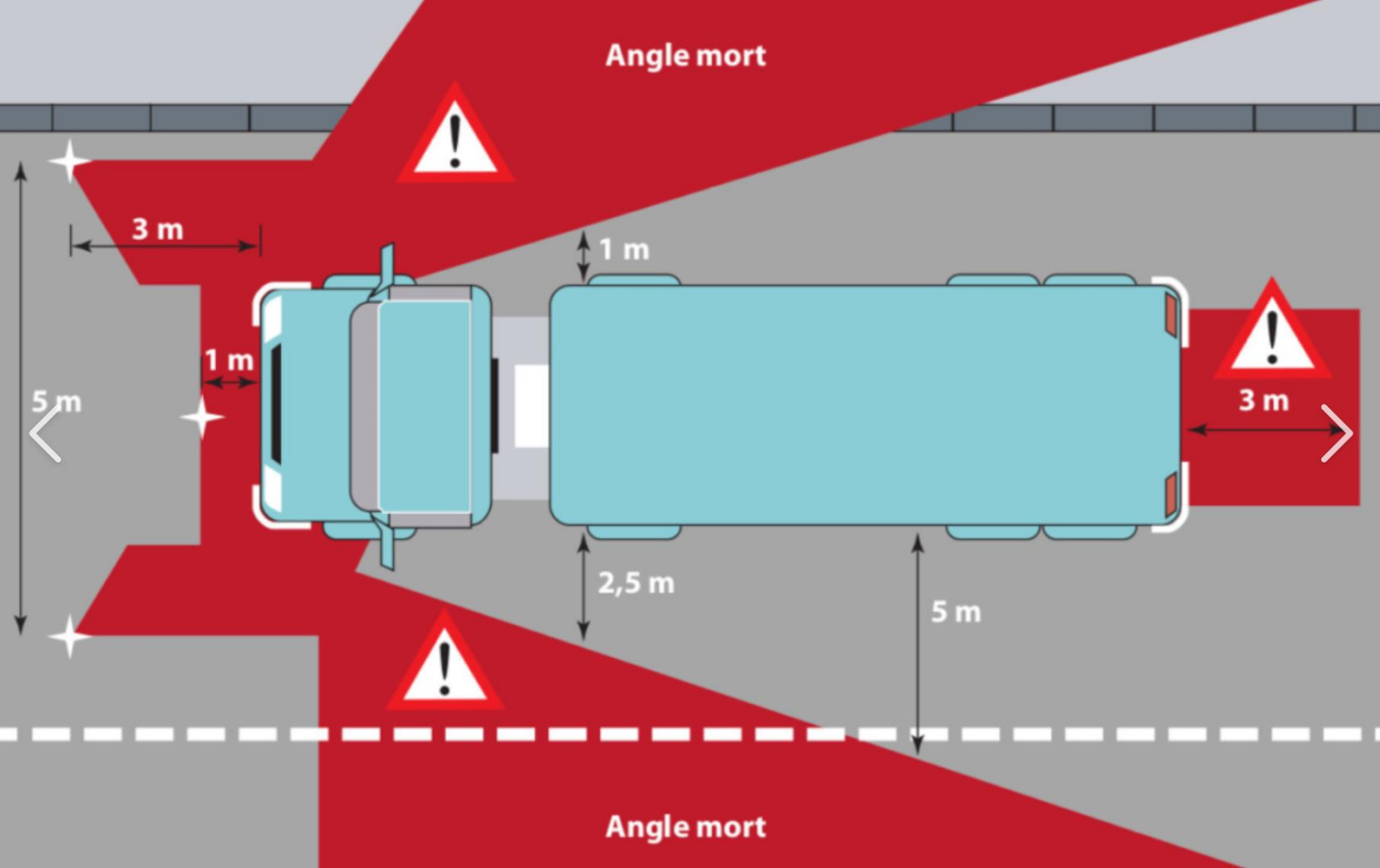
Je tourne  
à droite



Je ralentis/  
Je m'arrête



# N'oublions jamais



# LES INFRACTIONS À VÉLO ET MONTANT DE L'AMENDE

Tarif de l'amende forfaitaire : si elle est payée dans les 3 jours elle peut être minorée. A l'inverse, si le délai dépasse les 45 jours, elle sera majorée.

Les infractions commises avec un vélo n'entraînent pas de retrait de points sur le permis. Cependant, si l'infraction est très grave (conduite en état d'ivresse, mise en danger d'autrui...), elle peut donner lieu à une suspension judiciaire du permis de conduire.

Non-respect de l'arrêt au feu rouge ou à un stop  
sauf si panneau :

